

Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



16108746

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

20-07-2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI *Greffier*

N° d'entreprise : 0459.671.320

Dénomination

(en entier) : **ATELIER D'ARCHITECTURE VAN OOST**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE CIVILE sous forme de SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : AVENUE DU HAUREAU 1 - 7700 MOUSCRON
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission gérants

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2016

Bureau

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien Van Oost, gérant.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les associés indiqués sur la liste de présence signée par eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance. Il résulte de la liste de présence que 750 parts sociales sont représentées. La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Exposé du gérant

Monsieur le gérant expose que :

- 1 - La présente assemblée a pour ordre du jour : démission de gérants.
- 2 - Les associés étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi de convocations.
- 3 - Chaque part sociale donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'assemblée

Tous les faits exposés par Monsieur le gérant sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

Après délibérations, l'assemblée accepte à l'unanimité la démission, en tant que gérant de la société, de :

- Monsieur Rochet Marc-André, né le 19/12/1962 à Kasserine, de nationalité belge et domicilié à 7050 Erbisoeul, Chemin du Golf, 5.

- Monsieur Karadjian Nicolas, né le 28/11/1967 à Kortrijk, de nationalité Belge et domicilié à 8510 Marke, Rodenbrugstraat, 46.

Les présentes démissions prennent cours le 30/06/2016.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/08/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Monsieur Van Oost Damien
Gérant

Monsieur Van Oost Louis
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/08/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature